

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 16 janvier 2019

Madame Denise Laprise
porte-parole de Montmagny en transition
laprise.denise@cgocable.ca

Objet : Réponse à votre lettre datée du 14 décembre 2018

Madame Laprise,

Par la présente, nous donnons suite à votre correspondance datée du 14 décembre dernier par laquelle vous demandiez une réponse officielle au sujet de votre demande de constituer un comité permanent portant sur la transition énergétique, les économies d'énergie et la protection de l'environnement.

À ce sujet, le conseil municipal et l'administration municipale sont sensibles à l'empreinte écologique et environnementale dans ses prises de décisions. Bien que la Ville de Montmagny ne soit pas dotée d'un politique de développement durable, nous portons à votre attention les décisions ou dossiers démontrant le souci de la ville en matière environnementale. Cette énumération est non-limitative:

- réduction des îlots de chaleur longeant le boulevard Taché par l'ajout d'espaces de verdure;
- ajout de circuits piétons et de pistes cyclables favorisant les déplacements actifs;
- participation dans l'aménagement du circuit Énergie et du circuit multisport;
- ajout de la collecte des matières putrescibles au cours de l'année 2020;
- maintien d'un programme annuel de plantation d'arbres;
- respect de la Stratégie provinciale d'économie d'eau potable impliquant plusieurs interventions dont l'installation en 2019 de compteurs d'eau dans l'ensemble des institutions, industries et commerces et d'un échantillonnage au niveau résidentiel. L'objectif étant de se doter d'une tarification reposant sur le principe de consommateur-payeur et que l'administration détienne une base de données permettant des prises de décisions orientées sur le respect de la stratégie provinciale;
- conversion au LED dans la prochaine année de l'éclairage urbain actuellement énergétique au sodium;
- partenariats avec le comité ZIP du Sud de l'Estuaire et Biopterre pour des ouvrages de stabilisation de la berge et de revégétalisation;

- partenaire dans la remise de barils de récupération des eaux de pluie;
- tenue annuelle de la Journée de l'environnement et bonification prévue en 2019;
- élaboration d'un plan de gestion de la zone inondable pour le périmètre urbain situé entre les deux rivières et impliquant des compensations environnementales par des bandes végétalisées et l'aménagement de deux étangs artificiels;
- partenaire dans l'installation de la borne de recharge rapide 440V pour véhicules électriques et propriétaire d'une borne 220V;
- partenaire au projet de la Fondation Richelieu portant sur la sensibilisation des jeunes dans les écoles sur la biodiversité et la protection de l'environnement;
- ajout d'une fontaine au parc St-Nicolas pour favoriser la réduction de bouteilles d'eau en plastique.

En outre, comme il fut mentionné, la Ville entreprendra en février une démarche de réflexion stratégique pour orienter les décideurs face aux demandes et projets futurs, et ce, dans l'objectif de veiller au bien-être général de la population. Nonobstant les grandes orientations qui figureront dans les conclusions de l'exercice, la Ville demeurera soucieuse de l'axe d'intervention ou l'incidence environnementale ou écologique dans la décision mise de l'avant.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions d'agréer, Madame Laprise, nos salutations distinguées.

Le directeur général,



Félix Michaud, avocat
Ville de Montmagny

FM/fm